

---

**TITRE : L'UNION AFRICAINE(UA) ET LES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES(CER) : BILAN, DEFIS ET PERSPECTIVES**

**Dr. KALOU ZOUZA ROLAND CLOVIS, PhD**

Diplomate, Doctor of Philosophy (PhD) in International Relations and Diplomacy, Faculty(School) of Humanities and Social Sciences, Atlantic International University, Pioneer Plaza, 900 Fort Street Mall, Suite 905, Honolulu, United States of America.

**Dr. FREDDY FREJUS, PhD**

Doctor of Philosophy (PhD) in International law and Crime prevention faculty of humanities and social sciences, Atlantic International University, Pioneer Plaza, 900 Fort Street Mall, Suite 905, Honolulu, United States of America.

**ABSTRACT.**

Au lendemain de l'indépendance des Etats Africains, les Chefs d'Etats desdits pays ont trouvé indispensable de créer une organisation continentale à même de leur permettre d'exister et de s'affirmer sur le plan international. C'est à ce titre que fut créée le 25 mai 1963, l'Organisation de l'Unité Africaine qui deviendra plus tard l'Union Africaine en juillet 2002 à Durban. Mais déjà de 1975 à 2000, ces Leaders africains se sont dotés des instruments d'intégration dans les différentes régions d'Afrique pour permettre la libre circulation des biens et des personnes, le commerce et le développement harmonieux de l'Afrique. C'est la naissance des Communautés Economiques Régionales (CER). Mais plus de 50 ans après la création des CER, l'on constate un bilan mitigé. Même si certaines CER ont atteint leurs objectifs, des défis majeurs restent à relever. Les Communautés Économiques Régionales (CER) africaines, piliers de l'Union Africaine, affichent dans l'ensemble, un bilan contrasté avec des avancées notables dans la libre circulation (CEDEAO) et l'intégration financière (UEMOA, avec la BRVM), mais des défis liés aux infrastructures, à l'instabilité politique et au faible commerce intrarégional persistent toujours. Ces défis exigent un renforcement des capacités institutionnelles et un engagement politique renouvelé pour transformer les économies.

C'est pourquoi, il importe de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de Libre-Echange Continentale africaine (ZLECAf) et le renforcement des infrastructures, visant à transformer le continent en un marché unique.

Les Chefs d'Etats africains devront s'impliquer et prendre des décisions courageuses avec l'implication totale des populations. Pour ce faire, il faudrait mener diverses actions, notamment l'accélération de l'intégration économique et commerciale ; le développement des infrastructures et connectivité ; les réformes politiques et institutionnelles ; le renforcement du capital humain et Secteur Privé.

Cette étude, basée sur la recherche documentaire, et académique, a pour objectif principal de faire un bilan d'étape, une véritable évaluation des instruments de l'Union Africaine afin de faire des propositions idoines à même de permettre à l'Afrique d'accélérer son intégration économique, commerciale, etc. pour le bonheur bien compris du peuple africain.

Cette étude constitue donc une aide à la prise de décisions par les dirigeants africains, la Communauté Internationale et tous les acteurs qui soutiennent l'Afrique afin de prendre les actions concrètes pour le développement de l'Afrique.

**Mots clés :** Union Africaine, Communauté Economique Régionale, Intégration régionale, libre circulation, Economie et commerce, Développement.

## INTRODUCTION

Au lendemain de leur indépendance, les Etats africains, sous l'impulsion de trente-deux chefs d'Etat africains, leaders charismatiques dont le panafricaniste ghanéen Kwame Nkrumah, l'ivoirien Felix Houphouët Boigny, l'égyptien Gamal Abdel NASSER, fondent l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), le 25 mai 1963 à Addis-Abeba, en Ethiopie.

L'OUA, cette première institution continentale africaine, était la manifestation de la vision panafricaine d'une Afrique unie, libre et en pleine possession de sa propre destinée. Cela a été consacré solennellement dans la Charte de ladite Organisation continentale dans laquelle les Pères fondateurs avaient reconnu que la liberté, l'égalité, la justice et la dignité sont des éléments importants à observer et à appliquer, en vue de la réalisation des aspirations légitimes des peuples africains, de même que la promotion de la solidarité entre les peuples africains et l'amélioration de la coopération interafricaine.

A cette période, deux visions apparurent avec deux groupes. Le Groupe de Casablanca dirigé par M. KOUAME N'KRUMAH, Président de la République du Ghana d'alors et le groupe de Monrovia dirigé par M. Felix Houphouët BOIGNY, Président de la République de la Côte d'Ivoire d'alors.

Les Chefs d'Etat du Groupe de CASABLANCA avaient pour point de vue commun leur profonde aspiration en la nécessité d'une unité politique pour l'Afrique, voire en la nécessité de créer une fédération à l'échelle du continent. Ils pensaient qu'une intégration forte permettrait à l'Afrique de se défaire du colonialisme, d'établir la paix, de promouvoir le dialogue interculturel, de développer l'influence géopolitique du continent et d'engager son développement économique. En d'autres termes, ils prônaient le transfert de pouvoir des gouvernements nationaux vers une entité panafricaine supranationale.

Par contre, le groupe de Monrovia était aussi panafricaniste, mais pas au détriment du nationalisme et du développement des États. Le groupe de Monrovia, parfois appelé bloc de Monrovia, officiellement « Conférence des États africains indépendants », était favorable à la promotion de l'idée d'une coexistence et d'une coopération harmonieuses entre les États africains indépendants, mais sans nécessité d'une fédération politique et d'une intégration forte. Ses dirigeants soulignaient qu'il importait que les États africains nouvellement indépendants conservent leur autonomie et renforcent leurs structures, leurs armées et leurs économies.

Finalement les Chefs d'Etats africains se sont accordés sur l'idée de l'intégration graduelle c'est-à-dire le reflet des valeurs nationalistes du groupe de Monrovia que de celles, supranationalistes, du groupe de Casablanca. C'est dans cette optique qu'ont été créées huit Communautés Economiques Régionales (CER), à savoir l'Union du Maghreb Arabe (UMA) ; le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) ; la Communauté des États Sahélo Sahariens (CEN-SAD) ; la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ; la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; l'Autorité Intergouvernementale sur le Développement (IGAD) ; la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).

Par la suite, l'OUA se mua en Union Africaine (UA) à partir de juillet 2002 à Durban, en Afrique du Sud, suite à une décision prise en septembre 1999 par l'organisation pionnière, de mettre en place une nouvelle organisation continentale à l'effet de consolider ses acquis. Elle compte aujourd'hui 55 États membres qui composent les pays du continent africain.

Les principales communautés économiques régionales (CER) africaines, piliers de l'Union Africaine. Elles sont reconnues comme des éléments constitutifs essentiels pour le développement et le commerce.

Malheureusement, plus de 50 ans après leur création, l'Afrique est toujours confrontée à des difficultés diverses et multiformes notamment en matière socio-politique, économique et d'intégration, de circulation des biens et des personnes, etc ;

si bien que certains se posent la question suivante : **l'Union Africaine et les Communautés Economiques Régionales (CER) ont-elles atteint leurs objectifs ? Quel est l'impact des Communautés Economiques Régionales sur l'Afrique ?**

Cette étude s'articule autour d'un objectif général et de trois objectifs spécifiques.

L'objectif général c'est d'évaluer les résultats obtenus par l'UA, à travers les CER dans le processus de Développement et d'intégration économique et commercial de l'Afrique.

Les objectifs spécifiques sont de trois ordres :

- Faire le diagnostic de l'Union Africaine à travers les résultats des Communautés Economiques Régionales (CER)
- Montrer les faiblesses constatées dans le fonctionnement des CER.
- Proposer des solutions pour une dynamisation plus accrue des CER.

En d'autres termes cet article vise à mettre en relief l'importance pour l'Afrique de parachever son intégration à travers ces CER.

## **METHODOLOGIE ET METHODE DE RECHERCHE**

### **MATERIEL ET METHODOLOGIE**

Cette étude est basée sur l'analyse documentaire relatif à l'Union Africaine et à ses organes et aux Communautés Economiques Régionales.

Des articles de recherches académiques et des publications de plusieurs auteurs dans ce domaine ont été exploités.

Ces différentes recherches nous ont permis de nous intéresser à la lecture des documents sur les relations internationales, les Organisations sous-régionales et Continentales, le Droit International, la géopolitique, l'économie internationale, le Commerce International et les Sciences politiques afin de comprendre l'organisation et les fonctionnements de l'UA et de ses organes subsidiaires et spécialisés dont les CER.

Les données numériques sur Internet et certains magazines spécialisés en ligne nous ont été d'un grand intérêt.

Ayant toutes les informations en notre possession, nous avons fait le tri, regroupé et organisé les données en thèmes et sous-thèmes. Ainsi nous avons scindé notre étude en trois axes que sont :

- Axe1 ; Le Bilan de l'UA, à travers les CER
- Axe 2 : Les défis auxquels les CER sont confrontées
- Axe 3 : Les perspectives envisagées.

Ainsi, après toutes ces démarches, on peut valablement se prononcer au plan théorique **sur le bilan, les défis et les perspectives de l'UNION Africaine à travers les Communautés Economiques Régionales.**

## CADRE THEORIQUE



**Carte des C.E.R. DE L'UA.**

Les Communautés Economiques Régionales (CER) sont des regroupements régionaux d'États africains et sont les piliers de l'Union Africaine (UA). Toutes ont été constituées avant le lancement de l'UA, se sont développées individuellement et ont des rôles et des structures différents.

Les CER ont pour but de faciliter l'intégration économique régionale entre les membres de chacune des régions et au sein de la grande Communauté Economique Africaine (CEA), créée dans le cadre du Traité d'Abuja (1991). Ce traité, entré en vigueur depuis 1994, ambitionne en définitive de créer un marché commun africain en utilisant les CER comme éléments de base.

Plus de 50 ans après leur création, comment appréhende-t-on leur bilan ? quels sont les défis à relever et quelles en sont les perspectives ?

---

### **Bilan des Communautés Economiques Régionales (CER).**

Les huit CER avec leur bilan se présentent comme suit :

#### **L'Union du Maghreb Arabe (UMA)**

L'Union du Maghreb Arabe (UMA) fut créée le 17 février 1989 à Marrakech, au Maroc par cinq pays, à savoir, l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.

Trois objectifs essentiels ont été assignés à cette union :

- Consolidation des rapports de fraternité qui lient les Etats membres et leurs peuples ; la réalisation du progrès et du bien-être de leurs communautés et la défense de leurs droits ;
- Réalisation progressive de la libre circulation des personnes des services, des marchandises et des capitaux entre les Etats membres ;
- Adoption d'une politique commune dans tous les domaines. En matière économique, la politique commune vise à assurer le développement industriel, agricole, commercial et social des Etats membres.

L'UMA est marquée par un fort potentiel économique avec un Produit Intérieur Brut (PIB) de 499.561 milliards de dollars en 2026. En effet, trois des cinq Etats se situent dans le peloton de tête des puissances économiques de l'Afrique. Il s'agit de l'Algérie (1<sup>ère</sup> puissance économique du Maghreb), du Maroc et de la Tunisie.

La Coopération Bilatérale surtout la diplomatie économique demeure excellente entre certains membres. Ainsi, l'UMA a parfois servi de catalyseur pour des projets bilatéraux, comme entre la Tunisie et la Libye, dont les échanges ont considérablement augmenté.

Malheureusement ce bilan reste mitigé car l'Union est paralysée par une faiblesse d'intégration avec l'étroitesse du commerce entre les membres, divergences politiques persistantes, notamment le conflit du Sahara Occidental et les tensions entre l'Algérie et le Maroc, sont les principaux facteurs de blocage, rendant l'union quasi inactive depuis des années.

L'intégration économique reste faible, avec moins de 3 % de commerce intermaghrébin.

L'UMA reste une structure institutionnelle présente, mais dont l'efficacité est structurellement entravée par les tensions géopolitiques.

En somme, l'UMA est un projet inabouti qui n'a pas réussi à concrétiser l'intégration maghrébine espérée lors de sa création.

- **Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)**

Le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) est une organisation régionale africaine regroupant 21 États membres (environ 560 millions d'habitants) créée en 1994 pour promouvoir l'intégration économique par le commerce et l'investissement. Basé à Lusaka (Zambie), il favorise la libre circulation des biens, services et capitaux.

Son objectif principal est de créer une zone de libre-échange et un marché unique, en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires.

Les Etats membres sont : Burundi, Comores, RDC, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

Il a mis en place une zone de libre-échange commerciale composée de 16 pays membres, réduisant leurs tarifs à zéro.

Le COMESA est l'un des piliers de la Communauté économique africaine et participe à la Zone de libre-échange tripartite (avec l'EAC et la SADC).

En 2024-2025, le COMESA connaît une dynamique contrastée. Ainsi on a une explosion record des Investissements Directs Étrangers (IDE) de +154 % (65 milliards USD) et une hausse du commerce intra-zone, contrastant largement avec une baisse du commerce global et des exportations de produits de base. La zone se renforce malgré des défis structurels.

Les échanges entre pays membres ont fortement progressé, atteignant 14 milliards USD en 2024 (contre 2 milliards en 2000). L'utilisation d'outils numériques pour faciliter le commerce a fortement progressé. Le lancement du régime commercial simplifié pour soutenir les petits commerçants, en particulier les femmes et les jeunes a été très bénéfique aux populations.

Le bloc du COMESA a représenté environ 1/3 des exportations et 39 % des importations totales de l'Afrique en 2024.

Certes des avancées notables existent mais des défis restent à relever, entre autres : les exportations et importations totales ont diminué en valeur par rapport à 2022, sous l'effet de la baisse de la demande mondiale et de perturbations des chaînes d'approvisionnement.

Par ailleurs, malgré le potentiel, le commerce intra-africain ne représente que 16 % des exportations totales de la région, la plupart des échanges étant dirigés vers l'extérieur. De plus, certains pays membres (ex: Tunisie) peinent à augmenter leur part de marché à l'intérieur de la zone, avec moins de 5 % des exportations destinées à l'Afrique subsaharienne en 2025.

- **La Communauté des États Sahélo Sahariens (CEN-SAD)**

La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) a été créée en 1998 et regroupe plus de États membres. Cette communauté se positionne comme un pilier de l'Union africaine.

En matière de Sécurité, l'Organisation réaffirme son rôle dans la stabilisation, avec un projet de centre de lutte contre le terrorisme.

Au niveau de l'intégration, le traité révisé de 2013, en vigueur en 2019, réoriente l'action vers des stratégies de développement intégrées.

Son bilan est mitigé car elle peine à concrétiser l'intégration, cherchant désormais un second souffle en se focalisant sur la sécurité régionale, le développement durable et la lutte contre le terrorisme.

- **La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)**

La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE/EAC) fut créée en 1999 et compte désormais 8 pays membres dont comprend le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda, le Soudan du Sud, la RDC et la Somalie. Elle s'étend de l'océan Indien à l'Atlantique avec l'adhésion de la République Démocratique du Congo et de la Somalie. Elle connaît une intégration régionale réussie et dynamique, marquée par l'élargissement à la Somalie, début 2024.

Son PIB combiné est d'environ 193 milliards USD et on constate des avancées vers une union monétaire.

Malgré une crise de financement et des défis sécuritaires, elle reste une zone résiliente avec une croissance économique solide. L'économie, le commerce et les services sont portés par trois pays, à savoir, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda.

La CAE est parmi les Communautés Economiques Régionales (CER) les plus ouvertes, classée 4ème sur 8 en Afrique en termes de politique de visas et d'ouverture au monde extérieur.

Bien que le bilan soit globalement positif, il n'en demeure pas moins vrai que des défis restent à relever. En effet, l'organisation fait face à un manque de régularité dans les contributions financières des États membres et à des tensions politiques internes à gérer.

- **La Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)**



La Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) fut créée le 18 octobre 1983 à Libreville (Gabon) et opérationnelle depuis 1985. Elle compte onze pays membres, à savoir : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

La CEEAC affiche un bilan mitigé, longtemps marqué par une inactivité due aux conflits régionaux, avant de connaître un renouveau institutionnel.

En matière de Paix et Sécurité (COPAX), la réalisation la plus concrète de la CEEAC est la création en février 2000 du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), améliorant ainsi la stabilité politique, intervenant dans la résolution de conflits et le déploiement de forces de maintien de la paix.

Par ailleurs, après une période de paralysie de 1992 à 1998, l'Organisation a entamé une réforme en profondeur à partir de 2015. Cela a abouti à la transformation du Secrétariat Général en Commission de la CEEAC, visant une plus grande efficacité dans l'intégration régionale.

Quant à la Coopération sectorielle, la CEEAC a avancé sur la gestion des ressources naturelles pour la préservation des forêts, et le développement d'infrastructures de transport, bien que cela reste limité.

La communauté sert d'espace de dialogue politique entre les onze États membres. La CEEAC est marquée par des faiblesses d'intégration économique de tous ordres. En effet, l'objectif principal de créer un marché commun est très faiblement atteint. Le commerce intrarégional reste faible en raison des infrastructures insuffisantes et des barrières tarifaires. La dépendance économique est une réalité car les économies des États membres sont fortement dépendantes des ressources pétrolières et minières, ce qui rend la zone vulnérable aux chocs extérieurs et limite la diversification.

Par ailleurs, l'organisation a été paralysée pendant près de six ans de 1992 à 1998, en raison des conflits sociopolitiques dans la sous-région, retardant la mise en œuvre de ses objectifs. De nombreuses décisions et réformes prennent du temps à être appliquées concrètement sur le terrain.

- **La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**



La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée le 28 mai 1975 à Lagos, au Nigeria et regroupait 15 Etats-membres mais avec la création de l'Alliance des Etats du Sahel, trois pays n'en font plus partie, il s'agit du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Les 12 Etats membres sont : Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. La CEDEAO reste de loin le principal moteur d'intégration économique en Afrique de l'Ouest, avec un PIB combiné dépassant les 700 milliards de dollars.

L'Organisation est championne en Afrique pour la libre circulation des personnes et des biens, facilitant les échanges. Des projets d'infrastructure d'envergure, comme le corridor autoroutier Abidjan-Lagos, font la fierté de la CEDEAO.

La croissance régionale ralentit et est impactée par l'inflation et les sanctions.

La croissance est toutefois projetée à 5,4% en 2026.

On peut donc retenir que le bilan de la CEDEAO est globalement satisfaisant marqué par une intégration régionale réussie, mais fragilisé par de graves crises politiques. Par ailleurs, le défi majeur reste à procéder au renforcement de la sécurité face au terrorisme, de finaliser la monnaie unique, et de réformer la gouvernance politique pour regagner la confiance des populations.

En somme, la CEDEAO est à un tournant, devant concilier sa mission économique originelle avec les impératifs de sécurité et de stabilité politique.

- **L'Autorité Intergouvernementale sur le Développement (IGAD)**



L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) fut créé le 21 mars 1986 et compte **huit pays membres** situés dans la Corne de l'Afrique et la vallée du Nil , à savoir : Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud.

L'organisation, dont le siège est à Djibouti, a pour but de promouvoir la coopération régionale, la sécurité et le développement. L'Érythrée a réintégré le bloc en 2023 après avoir suspendu sa participation en 2007.

Le bilan de l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement) est mixte, marqué par des avancées dans la résilience climatique et la gestion des migrations, mais limité par des défis politiques et financiers. Elle joue un rôle actif dans la sécurisation alimentaire et l'intégration régionale.

S'agissant de la Sécurité Alimentaire et le Climat, l'Organisation a mis en œuvre des stratégies de résilience sur la période 2020-2022 de même qu'un plan d'actions sur le changement climatique.

En ce qui concerne la Paix et la Sécurité, l'IGAD s'est imposée comme un acteur clé dans la résolution des conflits et la gestion des déplacés, bien que son département dédié soit sous-financé.

Quant aux défis politiques et des divergences entre les Pays-membres, on retient qu'en 2025, l'Organisation est souvent traversée par des tensions régionales persistantes comme le cas du Soudan, de l'Éthiopie et de l'Érythrée et l'Éthiopie. Ce qui entraîné le retrait de l'Érythrée de l'Organisation avant d'y revenir.

- **La Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC)**



Depuis sa création en 1980 (sous le nom de SADCC) puis sa transformation en SADC en 1992, la SADC compte 16 pays membres à savoir : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini (anciennement Swaziland), Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République Démocratique du Congo (RDC), Seychelles, Tanzanie, Zambie et le Zimbabwe.

Ces pays collaborent pour l'intégration économique, la paix et la sécurité dans la région, avec un secrétariat basé à Gaborone, au Botswana.

La SADC a accompli des avancées notables en matière d'intégration régionale, de coopération politique et de maintien de la paix, malgré des défis économiques persistants. Elle a réussi à renforcer les infrastructures communes et à promouvoir une vision d'industrialisation appelée « Vision 2050 ».

Les principaux Acquis de l'Organisation sont divers et s'observent au niveau de l'Intégration et des Infrastructures avec la facilitation des échanges commerciaux et le développement d'infrastructures communes dans le domaine du numérique et de l'énergie.

Mais aussi au niveau de la Paix et de la Sécurité. En effet, la SADC joue un rôle actif dans la stabilisation régionale, notamment via des missions au Mozambique et en République Démocratique du Congo (RDC), malgré des défis de cohésion.

On note aussi des progrès au niveau de l'industrialisation avec un accent particulier sur l'agro-industrie et le développement des compétences pour moderniser l'économie et réduire la pauvreté.

En somme, la SADC a évolué d'une coordination de libération économique à une communauté de développement, affichant un bilan mitigé, alliant réussites diplomatiques et besoins d'accélération industrielle.

## ➤ **DEFIS DES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES(CER).**

Les Communautés Économiques Régionales (CER) font face à d'énormes défis multiformes et multidimensionnels, notamment liés à l'instabilité politique, à la faiblesse des infrastructures, et à la faible diversification des économies. Ces obstacles limitent de façon subséquente l'intégration commerciale, la mise en œuvre des politiques communes, et la spécialisation des économies, souvent dominées par le secteur primaire.

En ce qui concerne l'instabilité politique et les Conflits de tous ordres, on retient que les crises politiques et l'insécurité dans certains pays membres freinent l'intégration et entravent la libre circulation des personnes et des biens.

S'agissant du Chevauchement des Adhésions, la présence de nombreux pays dans plusieurs CER simultanément comme c'est le cas de la CEDEAO, du COMESA, de la SADC, et de la CAE, cette situation crée des conflits de normes et des lourdeurs administratives.

Quant aux Infrastructures Déficiences, le manque de réseaux de transport et d'énergie transfrontaliers limite la connectivité physique et augmente les coûts de transaction, limitant ainsi le commerce régional.

A ces défis, s'ajoutent la faible diversification économique, le manque de ressources financières des institutions communautaires et le retard dans la transposition des protocoles régionaux en droit national ralentissent l'intégration, la pression des Accords Commerciaux Externes tels que les Accords de partenariat économique (APE) avec d'autres puissances, comme l'UE, qui constituent un défi pour la cohérence des politiques tarifaires régionales.

## ➤ **PERSPECTIVES DES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES.**

Des perspectives heureuses demeurent pour l'UA à travers les CER qui à termes devraient disparaître pour faire place à une intégration économique totale de l'Afrique. Pour ce faire, il faudrait mener diverse action, notamment l'accélération de l'intégration économique et commerciale ; le développement des infrastructures et connectivité ; les réformes politiques et institutionnelles ; le renforcement du capital humain et Secteur Privé.

En ce qui concerne l'accélération de l'intégration économique et commerciale, trois aspects doivent être traités. D'abord, les dirigeants africains doivent rendre opérationnel la Zone de Libre-Echange Continentale africaine (ZLECAf). C'est à dire passer de la phase de ratification à la mise en œuvre concrète, en éliminant les

barrières tarifaires et non tarifaires (procédures douanières, corruption) qui freinent les échanges.

Ensuite, favoriser le commerce intra-africain par la diversification des exportations et le renforcement des chaînes de valeur régionales pour atteindre l'objectif de 230 milliards USD d'échanges.

Enfin, créer des institutions financières à travers la mise en place des Institutions financières continentales crédibles pour faciliter la mobilisation des ressources et la gestion du secteur financier.

S'agissant du développement des infrastructures et connectivité, l'UA devra avoir pour priorité les Infrastructures transfrontalières à travers un investissement massif dans les corridors de transport (routes, chemins de fer) pour relier les pays enclavés et faciliter la circulation des marchandises. Elle devra également mettre l'accent sur l'Énergie et le numérique. Ainsi elle doit développer des projets d'énergies renouvelables (solaire) et améliorer l'infrastructure numérique pour soutenir l'e-commerce et l'e-santé. La gestion de l'eau serait aussi une priorité. Pour ce faire, elle devra prioriser l'accès durable à l'eau et à l'assainissement, action qui fut le thème central du Sommet de l'UA pour l'année 2026.

Quant aux réformes politiques et institutionnelles, l'UA doit mener trois actions, à savoir, harmoniser ses politiques économiques, douanières, commerciales, en un mot ses réglementations (douanes, normes comptables, finance) afin de faciliter les mouvements des facteurs de production. Elle doit également renforcer la paix et la sécurité afin de réduire les risques perçus par les investisseurs et sécuriser les échanges commerciaux.

Toutes ces actions doivent être accompagnées d'une Volonté politique véritable et accroître l'appropriation du projet par les États membres.

Concernant le renforcement du Capital Humain et le Secteur Privé, l'UA doit mener d'une part le Soutien aux PME en facilitant l'accès aux financements pour les petites et moyennes entreprises, essentielles à l'économie africaine, et d'autre part par la transformation structurelle à travers la promotion de l'industrialisation et la valorisation des matières premières locales. L'UA doit également encourager et soutenir la mobilité des personnes en favorisant la libre circulation des personnes pour approfondir l'intégration.

En définitive, l'Union Africaine devra mettre l'accent sur « une intégration panafricaniste économique » qui va au-delà du simple commerce, et qui nécessite une forte volonté politique pour connecter le continent et augmenter sa souveraineté économique.

## CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette étude, il ressort que l'Afrique regorge un potentiel important de croissance avec des potentialités et opportunités d'affaires non négligeables.

Les Communautés Économiques Régionales (CER) africaines, piliers de l'Union Africaine, affichent dans l'ensemble, un bilan contrasté avec des avancées notables dans la libre circulation (CEDEAO) et l'intégration financière (UEMOA, avec la BRVM), mais des défis liés aux infrastructures, à l'instabilité politique et au faible commerce intrarégional persistent toujours. Ces défis exigent un renforcement des capacités institutionnelles et un engagement politique renouvelé pour transformer les économies.

Dans l'ensemble, les Communautés Economiques Régionales ont atteint leurs objectifs même si des actions concrètes doivent être menées pour une intégration réussie et harmonieuse de l'Afrique. C'est pourquoi, il importe de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de Libre-Echange Continentale africaine (ZLECAf) et le renforcement des infrastructures, visant à transformer le continent en un marché unique de plus de 1,3 milliard de consommateurs.

## REFERENCES ACADEMIQUES ET SCIENTIFIQUES

1. Baier, S. L., & Bergstrand, J. H. (2007). Do Free Trade Agreements Actually Increase Members' International Trade? *Journal of International Economics*, 71(1), 72-95.
2. Bastidon, C., Ghoufrane, A., & Silem, A. (Eds.). (2020). *Zone de libre-échange continentale et intégration régionale en Afrique*. Paris : L'Harmattan.
3. Bouët, A., Cosnard, L., & Laborde, D. (2017). Measuring Trade Integration in Africa. *Journal of Economic Integration*, 32, 937-977.
4. Calvo Pardo, H. F., Freund, C. L., & Ornelas, E. (2009). *The ASEAN Free Trade Agreement: Impact on Trade Flows and External Trade Barriers*. World Bank Policy Research Working Paper, No. 4960.
5. CAP Afrique (Centre d'Analyse et de Prospective sur les Afriques). (2019). *Le libéralisme économique en marche : la ZLECAf ou la voie africaine*. Volume 2, numéro 3.
6. Carrère, C. (2013). UEMOA, CEMAC : quelle performance en matière de commerce ? *Revue d'économie du développement*, (1), 33-60.
7. Deblock, C. (2006). Régionalisme, arrangements institutionnels hybrides et gouvernance à la carte ? Communication présentée au Symposium de haut niveau sur les dimensions sociales des processus d'intégration régionale, UNESCO, MERCOSUR, GASPP et UNU-CRIS, Montevideo, Uruguay.
8. Deblock, C. (2017). L'indice d'intégration régionale en Afrique. *Revue Interventions économiques*.
9. Diumi, A. E. T. (s.d.). *De l'Organisation de l'Unité Africaine à l'Union Africaine : un cercle vicieux ?*

10. Gilbert. (s.d.). L'Union africaine et le développement de l'Afrique.
11. Mfasoni, J. (s.d.). Lève-toi et marche, ô Afrique bien-aimée : mon histoire exaltante de l'Union africaine.
12. Mvelle, G. (s.d.). L'Union africaine : fondements, organes, programmes et actions.
13. Mvelle, G., & Zang, L. (Dir.). (s.d.). L'Union africaine quinze ans après.
14. Union africaine. (2023). Stratégie de l'Union africaine et Plan d'action pour la biodiversité (ABSAP) 2023-2030.